

◀ Réforme du bac, du lycée, sélection à l'université ▶

Poursuivre la mobilisation le 15 février

Les 1^{er} et 6 février, des milliers de lycéen-ne-s, étudiant-e-s, de personnels du 2nd degré et du supérieur se sont mobilisé-e-s. Assemblées générales, manifestations et grèves ont marqué ces journées et enclenché un début de mobilisation qu'il faut maintenant poursuivre et développer.

Contre la sélection

Le rouleau compresseur médiatique du gouvernement a tenté de faire passer la mise en place de la sélection pour l'accès au supérieur comme une réforme technique limitée à un changement de plateforme informatique. Il contestait jusqu'à la notion même de sélection. Le débat s'est maintenant déplacé et il est acquis qu'il s'agit bien de sélectionner les étudiant-e-s. C'est d'ailleurs à cette aune qu'il faut lire le rapport Mathiot qui prépare la future réforme du lycée et du bac qui sera présentée le 14 février en conseil des ministres. Elle semble entièrement pensée pour faire des économies (réduction des horaires disciplinaires, recours aux « MOOC », attaques contre le statut) et pour enrôler pleinement le lycée dans le processus de sélection en intégrant largement dans « Parcoursup » les résultats des épreuves anticipées ou les appréciations des conseils de classe du lycée.

Pour le service public

Laisser mettre en place la sélection c'est accepter une dégradation radicale du service public. L'enseignement supérieur est déjà fortement touché

par la loi LRU de 2007 et on voit d'ores et déjà que des officines privées ont flairé le filon et vendent leurs services de conseil en orientation contre quelques centaines d'euros. Sans compter les bachelier-e-s recalé-e-s à l'entrée de l'université qui se tourneront vers le privé pour celles et ceux qui en ont les moyens...

Ancrer la mobilisation

Alors que la période des vacances scolaires approche, il importe d'ancrer la mobilisation. Les discussions doivent se poursuivre pour informer sur les projets du gouvernement et convaincre de la nécessité de se mobiliser sans attendre. La période des conseils de classe du deuxième trimestre approche et cela va offrir des occasions de mener des discussions dans les lycées. SUD éducation dénonce la surcharge de travail qui incombe aux personnels et rappelle sa consigne : refuser de remplir les « Fiches avenir » lorsque le rapport de force le permet ou avis les plus favorables pour toutes et tous les élèves. Il est hors de question que les enseignant-e-s décident pour les lycéen-ne-s de leur orientation !

SUD éducation et une large interfédérale (FSU, FO, CGT, syndicats étudiant-e-s et lycéen-ne-s) appellent à la mobilisation le 15 février. Un préavis couvre les personnels de l'éducation (enseignement scolaire comme supérieur). Il est important d'être aux côtés des lycéen-ne-s et étudiant-e-s qui se mobilisent, notamment devant les lycées pour éviter les violences policières. SUD éducation rappelle également que les lycéen-ne-s disposent d'un droit de réunion et d'expression qui doit être garanti. Les sanctions prises contre des élèves, y compris pour des interventions dans les cours, sont scandaleuses. Les enseignant-e-s doivent veiller à garantir le respect de ces droits élémentaires.